



MÉMENTO DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

SOMMAIRE :

| | |
|---|----|
| 1.RÉCLAMATIONS | 2 |
| 2.INCIDENTS | 5 |
| 3.FAUTES DISQUALIFIANTES AVEC RAPPORT | 7 |
| 4.RÉSERVES | 10 |

1. RÉCLAMATIONS

(Doit être confirmé dans les 20 minutes qui suivent la fin de la rencontre)

| Personne | Au moment du dépôt | Après la rencontre | 1er jour ouvrable suivant la rencontre |
|--|---|---|--|
| Capitaine en jeu Ou Entraîneur de l'équipe RECLAMANTE | La déclare à l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit : <u>1^{er} cas :</u> au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute d'arbitrage supposée commise <u>2^{ème} cas :</u> immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté | 1) remet au 1 ^{er} arbitre un chèque de 80€ (par réclamation) à l'ordre de la Ligue PACA Basket-Ball | |
| | | 2) dicte la réclamation au 1 ^{er} arbitre qui l'inscrira dans la case appropriée sur l'e-marque | |
| | | 3) fait préciser par le 1 ^{er} arbitre, le refus de signer du capitaine en jeu adverse (si besoin) | |
| | | 4) signe la réclamation dans le cadre réservé à cet effet sur l'e-marque | |
| | | <i>Si le capitaine en jeu réclamant a été disqualifié, le capitaine en titre ou l'entraîneur procédera aux formalités ci-dessus.</i> | |
| Capitaine en jeu de l'équipe ADVERSE au dépôt de la réclamation | | signe la réclamation dans le cadre réservé à cet effet sur l'e-marque <i>Le fait de signer la réclamation n'engage nullement le capitaine adverse ou l'entraîneur à reconnaître le bien-fondé de celle-ci mais seulement sa prise de connaissance.</i> | doit adresser un rapport détaillé sur les faits précis, motif de la réclamation et identification de la rencontre |
| 1^{er} arbitre (crew chief) | doit faire mentionner par le marqueur sur la feuille de marque qu'une réclamation a été déposée | 1) doit recevoir le chèque de 80€ (par réclamation) du capitaine ou de l'entraîneur réclamant et compléter les champs : somme, banque et n° sur l'e-marque 2) doit inscrire la réclamation sur l'e-marque dans le cadre réservé à cet effet, à la fin de la rencontre, sous la dictée du capitaine en jeu ou de l'entraîneur réclamant (sauf disqualification) 3) doit faire signer le capitaine en jeu adverse dans la case appropriée sur l'e-marque (en cas de refus de celui-ci, le préciser en cochant la case à cet effet) 4) doit faire signer le capitaine en jeu ou l'entraîneur réclamant dans la case appropriée sur l'e-marque 5) doit faire signer le 2 ^{ème} arbitre dans la case appropriée sur l'e-marque 6) signer la réclamation dans la case appropriée 7) recupérer l'original de la feuille de marque et les rapports des officiels | doit adresser , un rapport circonstancié et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet) accompagné du chèque reçu et de l'original de la feuille de marque, ainsi que des rapports de l'aide- arbitre et des officiels de table de marque |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 2^{ème} arbitre | | 1) doit contresigner la réclamation | |
| | | 2) doit rédiger un rapport circonstancié , personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation | |
| | | 3) remettre son rapport immédiatement après la rencontre au 1 ^{er} arbitre | |
| Marqueur | sur les indications de l'arbitre , mentionne sur l'e-marque qu'une réclamation a été déposée et indiquera le score, la période et minute de la période, le réclamant, le capitaine en jeu réclamant, le capitaine en jeu adverse et le moment de la réclamation | 1) doit rédiger un rapport circonstancié , personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation | |
| | | 2) remettre son rapport immédiatement après la rencontre au 1 ^{er} arbitre | |
| Aide-marqueur | | 1) doit rédiger un rapport circonstancié , personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation | |
| | | 2) remettre son rapport immédiatement après la rencontre au 1 ^{er} arbitre | |
| Chronométrateur | | 1) doit rédiger un rapport circonstancié , personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation | |
| | | 2) remettre son rapport immédiatement après la rencontre au 1 ^{er} arbitre | |
| Chronométrateur des tirs | | 1) doit rédiger un rapport circonstancié , personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation | |
| | | 2) remettre son rapport immédiatement après la rencontre au 1 ^{er} arbitre | |
| Président ou Secrétaire général du club RÉCLAMANT | | | pour que la réclamation soit recevable, il faut qu'elle soit confirmée par le Président ou le Secrétaire du groupement sportif, le 1 ^{er} jour ouvrable suivant la rencontre par pli recommandé à La Ligue PACA Basket-Ball accompagnée obligatoirement d'un chèque de 100€ (par réclamation) qui restera acquis à l'organisme concerné. |
| Si cette somme n'est pas jointe, la réclamation est déclarée irrecevable | | | |

RECLAMATION

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport:

Fonction :

1° Arbitre 2° Arbitre

Marqueur Chronométrateur

Aide-marqueur Délégué de club

Délégué Fédéral Chronométrateur des tirs

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B Observateur

RENCONTRE

PNM RM2 RM3 Poule: Est

PNF RF2 Ouest

Jeunes (préciser) :

Date :

N° rencontre : Lieu :

Equipe A :

Equipe B :

MOMENT DE LA RECLAMATION

- L'erreur supposée commise a eu lieu :

Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la fin de temps de jeu Après la signature FDM

- Si l'erreur supposée commise a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période et à quel moment :

1^{er} QT 2^{ème} QT 3^{ème} QT 4^{ème} QT Prolongation(s) : 1 2 3 4 ...

- Temps affiché au chronomètre de jeu au moment du dépôt de la réclamation :

- Au moment de l'erreur supposée commise, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté : Oui Non

- Au moment de l'erreur supposée, le ballon était vivant : Oui Non

LA FEUILLE DE MARQUE

- La réclamation a-t-elle été déposée immédiatement si le ballon était mort, ou au 1^{er} ballon mort suivant l'erreur supposée commise si le ballon était vivant ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

- La feuille de marque a été renseignée au verso par l'arbitre sous la dictée de l'entraîneur ou du capitaine plaignant : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Le capitaine réclamant a signé la case réclamation au recto de la feuille de marque : Oui Non

- Est-ce AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque et le responsable de l'organisation ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines ou entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné le verso de la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce que le (ou les) chèque(s) du montant correspondant à l'enregistrement ont bien été transmis au 1^{er} arbitre par l'équipe réclamante et par réclamation : Oui Non

Si non, cela a-t-il bien été notifié aux équipes et sur la feuille de marque ? Oui Non

Utiliser le verso de cet imprimé pour rédiger votre rapport avec précision.

Fait à _____ le _____

Signature _____

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera dès le lendemain de la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et Coupes :
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Basketball
Commission Régionale de Discipline
 12, Allée des imprimeurs
 06700 Saint Laurent du Var
 Tel : 04.92.07.77.77 - Fax : 04.92.07.77.78

cro@pacabasketball.fr

2. INCIDENTS

| | |
|--|---|
| Qu'est-ce qu'un incident ? | Un incident concerne tout ce qui perturbe le déroulement normal d'une rencontre (joueurs, spectateurs, matériel, ...) |
| Nature | Envahissement de l'aire de jeu ou de ses abords immédiats par le public |
| | Mauvaise tenue des joueurs, entraîneurs, accompagnateurs et « supporters » |
| Procédure | 1) Consigner les faits sur la feuille de marque, |
| | 2) Aviser les officiels et les capitaines des deux équipes |
| | 3) Faire contresigner les capitaines, ou les entraîneurs dans le cas des équipes composées de licenciés mineurs |
| | 4) Adresser la feuille de marque à la Ligue avec les rapports |
| Rapports | Les arbitres et tous les officiels de la table de marque doivent immédiatement fournir un rapport circonstancié, personnalisé et MANUSCRIT sur les incidents |
| | Le 1 ^{er} arbitre devra récupérer au terme de la rencontre les rapports et les transmettre lui-même à la Commission Régionale de Discipline de la Ligue PACA Basket-Ball, au plus tard 72 heures ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi). |
| <i>Tout membre du Comité Directeur, Fédéral, Régional ou Départemental, même s'il n'est pas investi d'une fonction officielle, qui assiste à une rencontre au cours de laquelle se produisent des incidents, doit adresser un rapport à la Ligue dans les 72 heures ouvrables, après la rencontre.</i> | |

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport:

Fonction :

1° Arbitre 2° Arbitre

Marqueur Chronométreur

Aide-marqueur Délégué de club

Délégué Fédéral Chronométreur des tirs

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B Observateur

RENCONTRE

PNM RM2 RM3 Poule : Est

PNF RF2 Ouest

Jeunes (préciser) :

Département (préciser) :

Date :

N° rencontre : Lieu :

Equipe A :

Equipe B :

MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la fin de temps de jeu

Décrire **succinctement** l'(les) incident(s). **La description précise et détaillée des faits doit figurer au verso de cet imprimé :**

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe incident : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ?

Fait à :

Le :

Signature :

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et Coupes : à la Ligue concernée

Championnats Départementaux et Coupes : à la Ligue concernée [article 2.3.1 c) du règlement disciplinaire général]

Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Basketball
Commission Régionale de Discipline

12, Allée des imprimeurs
06700 Saint Laurent du Var
Tel : 04.92.07.77.77 - Fax : 04.92.07.77.78

discipline@pacabasketball.fr

3. FAUTES DISQUALIFIANTES AVEC RAPPORT

| | |
|---|--|
| Procédure à l'issue de la rencontre | 1) le 1er arbitre doit préciser les nom, prénom, numéro de licence et titre de l'association sportive du joueur concerné |
| | 2) le 1er arbitre doit préciser succinctement le motif |
| | 3) le 1er arbitre fait signer les capitaines en titre des deux équipes et le deuxième arbitre. Si l'un des capitaines refuse de signer, le 1 ^{er} arbitre devra cocher la case à cet effet sur l'e-marque |
| Rapport | 1) le 1er arbitre invite le 2eme arbitre, les OTM et le délégué de club à établir un rapport circonstancié, personnalisé et manuscrit (utiliser les imprimés prévus à cet effet) |
| | 2) le 1er arbitre devra les récupérer immédiatement après la rencontre |
| | 3) le 1er arbitre invitera les capitaines en titre et les entraîneurs à établir un rapport à adresser à la Commission Régionale de Discipline de la Ligue PACA Basket-Ball dans les 72 heures ouvrables suivant la rencontre (cachet de La Poste faisant foi). |
| | 4) le 1er arbitre à la Commission Régionale de Discipline de la Ligue PACA Basket-Ball la feuille de marque, son propre rapport et les rapports du 2ème arbitre, des OTM et du responsable de l'organisation dans les 72 heures ouvrables suivant la rencontre |
| <i>Le licencié sanctionné de la faute disqualifiante est immédiatement suspendu, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision.</i> | |

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport:

Fonction :

1° Arbitre 2° Arbitre

Marqueur Chronométrateur

Aide-marqueur Délégué de club

Délégué Fédéral Chronométrateur des tirs

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B Observateur

RENCONTRE

PNM RM2 RM3 Poule : Est

PNF RF2 Ouest

Jeunes (préciser) :

Département (préciser) :

Date :

N° rencontre : Lieu :

Equipe A :

Equipe B :

IDENTIFICATION DE(S) PERSONNE(S) DISQUALIFIÉE(S)

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

Décrire **succinctement** le ou les motifs de la (des) faute(s) disqualifiante(s) avec rapport(s). La **description précise et détaillée** des faits ayant motivé la disqualification avec rapport du (des) joueur(s)/entraîneur(s) **doit figurer au verso de cet imprimé** :

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe faute disqualifiante avec rapport : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ?

Fait à : Le :

Signature :

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et Coupes : à la Ligue concernée

Championnats Départementaux et Coupes : à la Ligue concernée [article 2.3.1 c) du règlement disciplinaire général]

Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Basketball
Commission Régionale de Discipline
12, Allée des imprimeurs
06700 Saint Laurent du Var
Tel : 04.92.07.77.77 - Fax : 04.92.07.77.78

discipline@pacabasketball.fr

4. RÉSERVES

| | | |
|----------------------------|---|--|
| Elles concernent ? | Le terrain ou le matériel | La qualification d'un joueur ou le droit de jouer d'un joueur |
| Qui peut la poser ? | Le capitaine en titre | |
| A qui ? | Au 1er arbitre | |
| Quand la déposer ? | Avant le début de la rencontre | <p>Avant le début de la rencontre Toutefois, si le joueur est absent au début de la rencontre, la réserve pourra être déposée jusqu'à la mi-temps si le joueur entre en jeu durant la 1ère mi-temps (périodes 1 ou 2)</p> <p>ou</p> <p>Jusqu'à la fin de la rencontre si le joueur entre en jeu durant la 2ème mi-temps (périodes 3 ou 4)</p> |
| Où ? | Dans la rubrique "Réserves" | |
| Qui l'inscrit ? | Le 1er arbitre L'arbitre ne peut pas refuser d'inscrire une réserve | |
| Qui signe ? | <p>Les 2 arbitres Les 2 capitaines en titre (ou l'entraîneur pour les mineurs) – la signature du capitaine veut juste dire que l'équipe a pris connaissance de l'information et non la validation du fait. En cas de refus de signer, le 1er arbitre le notera.</p> | |
| Rapport ? | Les arbitres doivent faire un rapport circonstancié auprès de la Commission Sportive de l'organisme gérant la division | |

Dans les compétitions de licenciés mineurs, les réserves doivent être portées par l'entraîneur.

